

SAISINE
SUR
TRAVAIL ET EMPLOI POUR RÉUSSIR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
(Décision du Bureau du 31 octobre 2023 – NS234430)

Cadrage du travail :

Les annonces et programmes dans le cadre de la transition écologique impliquent la construction de nombreuses éoliennes, de centrales électriques, de voitures électriques, de nouvelles pratiques agricoles, la rénovation des bâtiments, le développement de l'économie circulaire, la restauration écologique, etc. La quasi-totalité des secteurs d'activité est concernée. Cela va transformer la configuration des secteurs et des métiers et filières d'emplois et demander à la fois de mobiliser une main d'œuvre très importante à court et moyen termes dans des secteurs d'activité ou sur des métiers variés, et de transformer de nombreux métiers.

Des initiatives récentes abordent certains aspects du besoin de compétence ou quelques secteurs ponctuels (ex : appel à manifestation d'intérêt (AMI) « *Compétences et métiers d'avenir* », volet « *Emplois - compétences* » des feuilles de route de décarbonation des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, etc.).

Cependant, l'approche plus globale des enjeux liés aux emplois, conditions de travail, attractivité pour réussir la planification écologique nous semble insuffisamment prise en compte. Le CESE pourrait contribuer à renforcer cette approche dans l'agenda des pouvoirs publics.

À partir de ce constat, différentes questions pourront être traitées par le CESE :

- Les compétences nécessaires sont-elles identifiées et acquises au regard des besoins ? Serons-nous en phase avec les délais annoncés dans le cadre de la planification ?
- Quelles sont les capacités de formation pour les compétences, qualifications, métiers ou nouveaux métiers utiles à la transition ?
- L'organisation, les conditions de travail et la valorisation de ces métiers permettront-elles de rendre ces emplois attractifs et accessibles à tous et à toutes ? Une attention sera portée sur la mixité (F/H) des métiers.
- Comme faciliter la mobilité ?
- Saurons-nous les mobiliser et apporter de la visibilité à chaque situation personnelle ?

La planification écologique est indispensable et l'atteinte des objectifs annoncés est un impératif. La capacité de la France à les atteindre va dépendre de la bonne intégration de la question du travail dans la planification écologique et de l'anticipation dans le temps de l'évolution des compétences nécessaires. C'est aussi une opportunité pour promouvoir positivement de nouvelles façons de produire et de travailler : valorisation du travail manuel, mixité des métiers, insertion par le travail, encouragement de la notion de « métiers utiles et/ou nouveaux métiers de la transition écologique ».

Des travaux précédents du CESE abordent de manière succincte ou partielle ces problématiques comme les avis « *Les métiers en tension* », « *L'acceptabilité des infrastructures de la transition écologique* », « *L'emploi dans la transition écologique* », « *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété* », etc. De plus, de nombreuses études dressent des scénarios et perspectives pour des branches ou des métiers (France stratégie, Shift, ADEME, DARES, OPCO, CEREQ, Observatoires de branches, C-Terre, etc.). Elles serviront de base à une analyse plus globale afin de déceler d'éventuels points d'alerte, difficultés et conditions de succès. La bonne distinction entre travail, emploi, compétences et réalité de vie des personnes sera essentielle à cette saisine.

Le plan du futur avis pourrait être :

- une alerte sur le fait que les questions de l'emploi et du travail sont centrales pour réussir la transition écologique (réponse à une situation d'urgence)
- une proposition de méthode et de leviers à activer prenant en compte l'urgence à agir et la nécessaire concertation avec les acteurs économiques et sociaux.

La méthode :

Le groupe de travail serait co-piloté par la commission Environnement et la commission Travail et emploi et serait composé :

- de membres de ces deux commissions sur la base d'un appel à candidature (4 à 5 par commission) ;
- de référents de la commission Education, culture et communication, en particulier sur le volet formation initiale et pouvant contribuer ponctuellement et assurer un relais auprès de la commission ECC sur le volet formation.

Le groupe de travail élaborerait un projet de texte tout en assurant la redevabilité vis-à-vis des commissions concernées :

- organisation d'au moins deux séances d'auditions et de débats avec la participation de la totalité des commissions Environnement et Travail et emploi ;
- retours réguliers des membres du groupe de travail vers leur commission respective ;
- organisation d'au moins deux séances pour l'adoption du texte avec la participation de ces deux mêmes commissions.

Le délai pressenti est d'adopter l'avis au premier trimestre 2024.

Lors de sa réunion du mardi 31 octobre 2023, le Bureau a décidé de confier aux commissions Environnement et Travail et emploi la préparation d'un projet d'avis intitulé « Travail et emploi pour réussir la planification écologique »